



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chercheurs

Question écrite n° 108128

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les chercheurs français expatriés. Dans un rapport intitulé « Partis pour de bon ? Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-unis », publié en novembre 2010, l'institut Montaigne révèle que si seuls 1,3 % des chercheurs français se sont expatriés aux États-unis entre 1991 et 2000, certains d'entre eux font partie des meilleurs éléments de la communauté universitaire internationale. Parallèlement, 70 % des chercheurs français formés aux États-unis envisagent de s'y installer une fois leur cursus terminé. Cette « fuite des cerveaux », qui influe sur la qualité de notre recherche, pose également la question du retour sur investissement des fonds publics consacrés à la formation des élites. La faible attractivité des salaires français ainsi que la complexité des procédures de recrutement apparaissent comme les raisons majeures de ce flux d'immigration qualifiée. Aussi, il lui demande si des solutions sont envisagées afin que notre pays conserve ses chercheurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108128

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4710

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)